

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

AVENANT N°1 - BAIL DE LOCATION GARAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'élaborer un avenant au bail de location du garage communal, loué à M. Fagot Patrick à compter du 1^{er} septembre 2014.

Il concerne la réévaluation annuelle du loyer chaque 1^{er} septembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

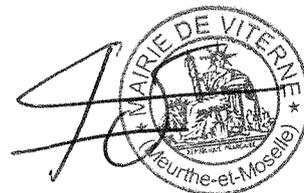
Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation 18/06/2015
Date d'affichage 30/06/2015
Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN, Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

CONVENTION TAP ENTRE VITERNE ET LA CCMM

Un partenariat est établi entre les communes de Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maron, Maizières, Méréville, Messein, Neuves-Maisons, Pont-st-Vincent, Pulligny, Richardménil, Sexey-aux-Forges, Viterne, Xeulley et la communauté de communes Moselle et Madon pour l'intervention de services communautaires dans le cadre des Temps d'Accueil Péri-éducatifs (TAP).

Une convention est établie entre ces communes et la communauté de communes et détaille les différents services que propose la communauté de communes aux communes dans le cadre de la conduite de ces Temps d'Accueil Péri-éducatifs :

- intervention de techniciens communautaires afin de conduire ces TAP en collaboration avec les animateurs communaux, et mise à disposition d'outils pédagogiques. Interventions proposée sà titre gratuit.
- organisation d'un transport collectif afin d'assurer le déplacement des enfants dans le cadre des activités TAP. Prestation refacturée à la commune.
- organisation de formations mutualisées pour les animateurs communaux afin d'enrichir les pratiques et compétences. Prestation refacturée à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la participation des services communautaires dans le cadre des TAP conduits par la commune de Viterne,

et par conséquent :

- autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DÉLÉGATION AU MAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2122-22 que le maire peut être chargé des attributions suivantes :

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Afin d'alléger les procédures,

le conseil municipal décide de déléguer au maire l'attribution susvisée.

Le maire ajoute qu'information sera donnée sur les décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Date de la convocation : 18/06/2015
Date d'affichage : 30/06/2015

Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN, Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Le Maire explique qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, après en avoir délibéré :

- adopte les dénominations suivantes :

Rue « Sans issue », débouchant sur Rue de la République, intitulée Rue du Ruisseau,

Rue « Fond de Rumvaux » intitulée Suzanne Kricq.

Adoptée par :
15 voix « pour »,
0 voix « contre »
0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2014

Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.
Date de la convocation 18/06/2015 Date d'affichage 30/06/2015	Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, Guy DEVAUX , Gilles JOLLY, Nathalie LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN, Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.
	Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).
	Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DÉSIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
(ANNULE ET REMPLACE DCM 26-2014 DU 25/06/2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne comme suit les délégués du Conseil Municipal dans les structures intercommunales et les établissements de la Commune :

Appel d'offres :

3 titulaires : Jean-Paul MAUROY – Etienne ROYER – Guy DEVAUX
3 suppléants : Olivier MOUGENOT – Alain MINETTE – Jean-Pierre OUDENOT

Centre Communal d'Action Sociale :
Anaïs DESMAZIERES (Vice-Présidente)
Jean-Pierre OUDENOT
Julie NEEL
Nathalie LEMOINE

Travaux – Cimetière :
Etienne ROYER (Vice-Président)
Michel PETITJEAN
Jean-Pierre OUDENOT
Olivier MOUGENOT
Alain MINETTE
David BIGOT

Urbanisme – Cadastre :
Jean-Pierre OUDENOT (Vice-Président)
Etienne ROYER
Jean-Paul MAUROY

Ressources forestières :
Michel PETITJEAN (Vice-Président)
Alain MINETTE
Jean-Pierre OUDENOT

Scolaire – Périscolaire –Péri-éducatif :
Patrick MAJ (Vice-Président)
Jean-Paul MAUROY
Julie NEEL
Vincent LUMANN

Budget – Finances :

Jean-Paul MAUROY (Vice-Président)
Etienne ROYER
Jean-Pierre OUDENOT
Guy DEVAUX

Santé – Hygiène - Sécurité :

Gilles JOLLY (Vice-Président)
Nathalie LEMOINE
Julie NEEL

Communication :

Nathalie LEMOINE (Vice-Présidente)

Vivre ensemble :

Anaïs DESMAZIERES (Vice-Présidente)
David BIGOT
Olivier MOUGENOT

Tourisme et Patrimoine naturel :

Olivier MOUGENOT (Vice-Président)
David BIGOT

Sport et Jeunesse :

David BIGOT (Vice-Président)
Anaïs DESMAZIERES
Vincent LUMANN

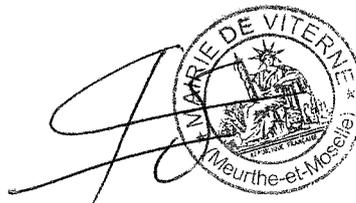
Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.
Date de la convocation 18/06/2015 Date d'affichage 30/06/2015	Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, Guy DEVAUX , Gilles JOLLY, Nathalie LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE, Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN, Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.
	Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).
	Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ D'ACTION SOCIALE

Les Membres du Conseil Municipal désignent Guy DEVAUX comme Délégué(e) local(e) au sein du C.N.A.S.

Adoptée par :
15 voix « pour »,
0 voix « contre »
0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, Guy DEVAUX, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DÉCISION MODIFICATIVE – COMPTE 1641

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires au budget primitif 2015 et notamment le compte 1641 du budget afin de pouvoir régler la partie « capital » des trois emprunts communaux pour l'année 2015.

Il propose de virer :

- 20 000.00 € du compte 020 dépenses imprévues au compte 1641,
- 12135.38 € du compte 2182 opération 201001 « Travaux et matériels divers » au 1641.

Les membres du conseil municipal valident la demande de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer toute pièce relative à ce dossier.

Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, Guy DEVAUX, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DÉCISION MODIFICATIVE – RESTES À RÉALISER

Suite à la demande de Monsieur le Percepteur, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires au budget primitif 2015, et notamment les restes à réaliser.

Ainsi les articles qui suivent et qui faisaient l'objet d'un report sont annulés :

- 102296	pour un montant de	977.37 €
- 165	"	709.38 €
- 2088 opération 201001	"	3 000.00 €
- 21318 opération 201001	"	4 000.00 €
- 2135 opération 201001	"	4 000.00 €
- 2182 opération 201001	"	10 000.00 €
- 2184 opération 201001	"	230.00 €

Soit un total de 22 916.75 € qui sera attribué à l'opération 201202 – article 2315.

De plus, la somme de 3393.50 € sera inscrite à l'article 165 en dépense comme en recette.

Les membres du conseil municipal valident la demande de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer toute pièce relative à ce dossier.

Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



ER

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DEMANDE DE REPORT DU DÉPÔT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le Maire expose au conseil qu'aux termes de la législation en vigueur toute commune dont les installations et les établissements recevant du public ne sont pas parfaitement accessibles est tenue de déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée (l'Ad'AP). Cet agenda est un outil permettant à la commune de s'engager sur l'accessibilité de ses équipements à tous les types de handicaps, en programmant les travaux et mesures à prendre.

Le maire explique que la nature des bâtiments et installations de la commune génère des contraintes et difficultés techniques spécifiques, qui nécessitent un travail d'étude plus approfondi. Il propose donc au conseil de solliciter un report de 12 mois de la date de dépôt de l'Ad'AP, qui permette à la commune de mener à bien l'élaboration de l'agenda.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **confirme** son engagement à rendre accessibles à tous l'ensemble des bâtiments communaux, et à réaliser à cette fin un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- **sollicite** auprès de Monsieur le Préfet, en raison des difficultés techniques rencontrées, une prolongation de 12 mois du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

APPROBATION DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE RELATIVE

AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE TERRES DE LORRAINE URBANISME

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi ALUR l'État cesse au 1er juillet 2015 d'assurer pour le compte des communes l'instruction des autorisations droit des sols. Les intercommunalités du pays Terres de Lorraine se sont organisées pour proposer aux communes un service mutualisé, porté par la CCMM, à même de prendre le relais de la DDT dès le 1er juillet prochain.

A cet effet, le Maire invite le conseil à approuver la convention opérationnelle annexée à la présente délibération, qui définit les missions du service Terres de Lorraine urbanisme, et fixe la répartition des tâches entre la commune et le service instructeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine urbanisme,
- **autorise** le Maire à la signer.

Adoptée par :

0 voix « pour »,

0 voix « contre »

15 abstentions

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



ER

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN IMMEUBLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-1, L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2121-29, L.2122-21, L.2141-1 et L.3111-1,

Conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ;

Vu la situation de l'immeuble situé Place du Général LECLERC auparavant utilisé comme bureau de poste et qui n'est plus affecté à un service public,

Vu que la commune souhaite créer un service de proximité (boulangerie et superette),

M. le Maire propose de constater la désaffectation de l'immeuble précité, son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide concernant l'immeuble situé Place Général LECLERC :

- de constater sa désaffectation effective ;
- de le déclasser ;
- de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



ER

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

COMMERCE DE PROXIMITÉ :

BAIL DE LOCATION AU 1^{ER} JUILLET 2015

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de bail à usage commercial à conclure avec l'EIRL BRENEY « Au Fournil » à compter du 1^{er} juillet 2015, date de la prise de possession des locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME le montant du loyer mensuel du commerce de proximité aménagé dans un local sis Place du Général LECLERC :

- gratuit du 01/07/15 au 31/12/15,
- 150 € du 01/01/16 au 30/06/16,
- 300 € à compter du 01/07/16

APPROUVE le bail commercial précaire ainsi présenté, ainsi que les conditions d'établissement du bail tel que discuté en Conseil municipal.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le bail et tout autre document relatif à ce bail.

Adoptée par :

15 voix « pour »,

0 voix « contre »

0 abstention(s)

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI



ER

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2015

Nombre de Conseillers L'an deux mil quinze, le vingt quatre juin, à vingt heures trente minutes, le
En exercice : 15 Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur
Présents : 14 Ismail TAHTACI, Maire.
Votants : 15

Date de la convocation Présents : David BIGOT, Anaïs DESMAZIERES, ~~Guy DEVAUX~~, Gilles JOLLY, Nathalie
18/06/2015 LEMOINE, Vincent LUMANN, Patrick MAJ, Jean-Paul MAUROY, Alain MINETTE,
Date d'affichage Olivier MOUGENOT, Julie NEEL, Jean-Pierre OUDENOT, Michel PETITJEAN,
30/06/2015 Etienne ROYER, Ismail TAHTACI.

Absent excusé : Guy DEVAUX (procuration à Gilles JOLLY).

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OUDENOT.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Aujourd'hui nos aînés sont obligés de quitter le village pour se retrouver dans des centres spécialisés, ceci ayant pour conséquence les écarter de leur environnement familial amical et social à une période de la vie où l'on a plus besoin de contact et relation humaines.

Une éventuelle possibilité de rester au village ne pourrait qu'être bénéfique et renforcerait la dimension sociale de notre engagement "Vivre ensemble".

En gardant cette tranche de la population sur place, la commune soutiendrait directement les commerces locaux en ligne avec la philosophie du PADD.

La commune possède aujourd'hui un parc immobilier qui lui permet d'avoir des revenus qui sont bien utiles, en augmentant son patrimoine par cette démarche, elle pourrait ainsi compenser les baisses de dotation de l'état et réduire l'impact sur la fiscalité locale.

Référence de la déclaration d'intention d'aliéner : 2013000636
Vente Petermann/Boulhaut

La vente concerne les parcelles:
AA22: 69 Rue Jeandidier Brigeot 301m²
AA23: Vers le chemin 2332m²
AA24: Vers le chemin 2m²

Montant de la vente : 28000 Euros
Frais de notaire: 3000 Euros

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu la délibération n° 10 du Conseil municipal du 7 février 2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Viterne ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'acquisition par voie de préemption du bien ci-dessus précisé ;
- de demander à Maître Gauthier, Notaire à Nancy de représenter la commune dans l'établissement de l'acte authentique de vente ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à procéder au règlement de la vente ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'acquisition de ces terrains.

Adoptée par :

14 voix « pour »,

0 voix « contre »

1 abstention – Vincent LUMANN

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 30 juin 2015
Le Maire, I. TAHTACI

